

## Cinquième dimanche de Carême 6 avril 2025 année C.

C'est alors que les affaires judiciaires font la Une des médias, que nous venons d'entendre cette condamnation de cette femme, dont nous ne saurons pas l'identité, comme pour mieux préserver son anonymat.

En effet, sur la scène internationale, comme nationale, la justice a fort à faire.

Des dirigeants accusés de génocide ou au moins de crimes de guerre, aux responsables politiques de notre pays avec bracelets électroniques, en passant au président de la Corée Du Sud destitué, les jugements tombent les uns après les autres.

Mais là, avec la situation de cette femme surprise en flagrant délit d'adultère, la condamnation semble déjà prononcée : « Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là ».

La Loi, semble prioritaire, au-dessus de tout processus amenant à la condamnation et à sa mise en œuvre.

Jésus par son attitude et son unique parole change le cours de l'histoire :

« Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre ».

En effet, Jésus nous invite à regarder notre propre vie avant même de vouloir interférer dans celles de nos semblables. Vivre le face à face avec soi-même.

Nous disant en quelque sorte : « regarde qui tu es et ce que tu fais, avant de vouloir porter un jugement hâtif sur les autres personnes. »

Il recadre les affaires pour que chacune et chacun nous soyons à notre place.

Nous invitant à éviter de faire de nos jugements, des condamnations immédiates !

Car nous le savons bien, à l'image du plus vieux des hommes au plus jeune prêt à jeter la pierre, nous sommes comme eux, nous aussi pécheurs.

Par cette non condamnation faite par ces hommes et par Jésus, c'est la vie qui est préservée.

Celle d'une femme, peut-être même d'une mère et d'une épouse.

Jésus nous invite ainsi à être garant de la vie de nos frères et sœurs.

Vouloir tuer, n'est pas de l'ordre de Dieu, Jésus à sa manière, dans cette rencontre provoquée par ses opposants, vient à le souligner.

Rappelant ainsi, lui aussi, la Loi de Moïse : « Tu ne commettras pas de meurtre »

La Loi n'est pas forcément au-dessus du jugement humain, mais elle vient nous rappeler que sans elle, nous pouvons être tentés de faire ce que nous voudrions.

Alors que justement, Notre Seigneur Jésus, vient nous redire, que nous n'avons pas à faire n'importe quoi. Notre foi en Dieu, ce Dieu des Vivants et non des morts, vient nous le rappeler.

Les affaires judiciaires peuvent continuer à faire la Une de nos médias, pour autant, sachons garder discernement et humilité, avant tout jugement et toute condamnation, à vouloir prononcer !